

*Initiatives ministérielles*

d'assurance-chômage. Enfin, il décide aussi de ne plus renflouer régulièrement la caisse à même les recettes générales.

Comment prendre le gouvernement au sérieux? Il dit qu'il veut faire davantage pour la formation, mais il impose le fardeau aux employeurs et aux employés et il cesse de contribuer à la formation à même ses propres ressources. A propos, la contribution du gouvernement a été de 2,8 milliards l'année dernière. Par suite des réductions prévues dans ce projet de loi, 155 000 Canadiens qui auraient eu droit à l'assurance-chômage n'y seront pas admissibles ou perdront toutes leurs prestations.

C'est ce que nous révèlent les résultats de l'étude économique globale. Je sais que le gouvernement croit que cette étude ne vaut rien. Ce n'est pas notre avis. Elle a été commandée par le Parti libéral et le Congrès du travail du Canada. Nous estimons que cette étude a été faite de façon scientifique.

Un examen des études d'impact, même de celles qui ont été réalisées par le gouvernement, nous apprend que certains de ceux qui ont déjà touché des prestations d'assurance-chômage n'en recevront plus et que les prestataires actuels recevront des montants inférieurs.

Les chiffres que j'ai donnés concernent ceux qui perdront tout. Au total, 775 000 Canadiens subiront une réduction de leurs prestations et 155 000 perdront carrément cet avantage.

De plus, la réduction des prestations prévue dans ce projet de loi entraînera une diminution des fonds dont bénéficiaient les régions plus pauvres du Canada et les provinces moins nanties. Par exemple, Terre-Neuve perdra 83 millions de dollars à cause des réductions des prestations versées aux chômeurs de cette province. De même, l'Île-du-Prince-Édouard perdra 16 millions de dollars, la Nouvelle-Écosse, 43 millions, le Nouveau-Brunswick, 65 millions, le Québec, 507 millions et la Colombie-Britannique, 175 millions. Le gouvernement, de son propre aveu, réduira les prestations jusqu'à maintenant touchées par les chômeurs. L'argent qui devrait être versé aux sans-travail de Corner Brook, de Bathurst, du Nouveau-Brunswick ou de Chicoutimi ne profitera plus à ces régions.

Le gouvernement soutient qu'il se servira de cet argent pour créer des programmes de formation et de développement. Mais il aura toute discrétion à cet égard, car rien ne garantit qu'il créera ces programmes à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Nous avons posé la question à la ministre en comité et elle nous a répondu

par ces mots: «Vous pouvez me faire confiance. Nous répartirons les fonds d'une façon équitable.»

Dans l'état actuel des choses, tout est prévu par la Loi. Les prestations destinées aux chômeurs du Nouveau-Brunswick vont dans cette province. Les chômeurs peuvent ainsi se nourrir et aider leur collectivité. Ce projet de loi prévoit certes consacrer 1,5 milliard de dollars aux programmes de formation, mais comme c'est la ministre qui décidera de l'affectation des fonds, rien ne garantit qu'ils seront dépensés là où le besoin est le plus grand. Ils pourraient bien être dépensés à Toronto. Je n'ai rien contre Toronto, mais il a une économie de plein emploi. Ils pourraient bien être utilisés pour créer des programmes de formation en haute technologie, de formation administrative, bref de secteurs qui n'ont pas vraiment besoin d'aide.

J'ai présenté un amendement au projet de loi à l'étape du rapport pour veiller à ce que l'argent qui est récupéré en raison de la réduction des prestations soit utilisé pour créer des programmes de formation dans les régions qui subiront des pertes à cause de ces modifications. Malheureusement, cet amendement a été rejeté.

Nous nous opposons aussi aux dispositions du projet de loi permettant de puiser dans la caisse de l'assurance-chômage pour payer la formation. Dans beaucoup de cas, on recycle des travailleurs dans certaines régions du Canada où ils ne peuvent pas trouver de travail dans leur nouveau domaine. Quand nous étions à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard, les gens nous disaient: «Je travaille dans une usine de conditionnement du poisson. Vous allez me recycler dans quel domaine? Nous n'avez rien prévu pour que je puisse trouver du travail dans ma localité. Vous allez me donner une formation de technicien en électronique, mais que voulez-vous que j'en fasse ici?» Beaucoup de ces gens pensent que ce projet de loi a pour but de leur faire quitter la petite ville où ils ont toujours vécu et de les obliger à s'établir à Toronto, Calgary, Montréal ou Vancouver. Si on recycle des gens, il faut penser au travail qu'ils vont trouver sur place une fois leur formation terminée.

D'autres nous ont dit: «Je suis chômeur. J'ai déjà une formation de plombier ou d'électricien qualifié. Je veux travailler, mais je ne trouve pas d'emploi. On me dit qu'il faut que je me recycle, mais je ne veux pas. J'ai déjà été apprenti pendant cinq ans et compagnon pendant quelques autres années. J'ai toute la formation voulue. Ce n'est pas de recyclage que j'ai besoin, c'est d'un emploi.»

De plus, les gens ne sont pas heureux qu'on se serve de leurs primes d'assurance-chômage pour recycler des travailleurs en vue d'emplois qui n'existent pas ou malgré le fait qu'ils aient déjà un bon métier. Nous admettons tous que certaines régions du pays ont de grands besoins de